



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

**AVIS PUBLIC  
d'entrée en vigueur**

---

**Règlement numéro 2021-449-1**

Modifiant le Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle

---

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le Conseil a adopté le *Règlement numéro 2021-449-1 modifiant le Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle*.

Ce règlement a pour objet de favoriser l'achat de biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Le règlement entre en vigueur à compter du 25 juin 2021 et demeure en vigueur jusqu'au 25 juin 2024.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca)

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière